

2023

RAPPORT DE GESTION



Ma BCJ

Ma banque

Parce que nous nous engageons pour ce qui fait vibrer les Jurassiens

Parce qu'ensemble, nous façonnons une région dans laquelle il fait bon vivre,

parce qu'ensemble, nous boostons un territoire qui n'a rien à envier aux autres,

parce qu'ensemble, nous offrons à nos enfants pléthore de loisirs et d'activités,

parce qu'ensemble, nous prenons aussi soin de nos aînés que des générations futures,

parce qu'ensemble, nous investissons dans vos projets financiers,

parce qu'ensemble, nous sommes la transition numérique,

parce qu'ensemble, nous visons une croissance durable,

parce qu'ensemble, nous diminuons notre empreinte carbone.

Parce qu'ensemble, nous nous engageons pour le développement économique et social de notre beau canton.

Et parce que nous sommes la banque de toutes les Jurassiennes et de tous les Jurassiens.

Si la Banque Cantonale du Jura soutient vos événements, manifestations et sociétés, ce n'est pas uniquement qu'elle croit en vous, c'est qu'elle se sent proche de vous et partage avec vous des valeurs qui lui sont chères.

Ne l'oubliez pas, vous ne faites pas seulement le Jura, vous ne le faites pas uniquement vibrer, vous «êtes» le Jura !

Vous êtes ces hommes et ces femmes qui y vivent et donnez de vous-même en tant que bénévoles, consacrant ainsi du temps, beaucoup de temps, à une cause, un club ou une association qui vous est cher. Vous êtes, toutes générations confondues, des Essentiel.les :

Des hommes et des femmes sans qui le Jura ne serait pas, sans qui nos fils et nos filles ne développeraient jamais certaines compétences fondamentales à leur développement physique et mental, sans qui on s'ennuierait profondément les longs soirs de weekends, sans qui on ne connaîtrait et n'apprendrait ni la solidarité, la résilience, le partage, le dépassement de soi, l'humilité, le respect.

Notre responsabilité envers vous va au-delà du seul soutien financier. Elle fait partie de nous tous, elle est inscrite dans notre ADN. Parce que la BCJ est une banque humaine, proche, engagée, et jurassienne.



Table des matières

6 Message aux actionnaires

8 Chiffres clés



13 Rapport annuel 2023

17 Proposition de répartition du bénéfice

18 La vie de la Banque

19 Responsabilité sociale d'entreprise



23 Gouvernance d'entreprise



53 Comptes annuels au 31 décembre 2023

54 Bilan

55 Compte de résultat

56 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

57 Tableau des flux de trésorerie

58 État des capitaux propres

63 Annexe

95 Rapport de l'organe de révision

105 Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

Message aux actionnaires

Les résultats de l'exercice 2023 sont à n'en pas douter exceptionnels. Pourtant, ils sont le reflet d'une situation d'intérêts normalisée. En effet, après une longue période de taux d'intérêt négatifs ou proches de 0%, nous sommes enfin revenus à une ère de taux d'intérêt positifs. Additionnée à une progression soutenue de nos prêts de plus d'un milliard de francs sur la dernière décennie et à un positionnement idéal dans notre gestion du risque de taux, cette nouvelle donne a eu des effets multiplicateurs sur nos revenus d'intérêts et de négoce.

Ainsi, le résultat net des opérations d'intérêts affiche un montant de 50,4 millions de francs en augmentation de 33,5%, alors que le résultat des opérations de négoce performe à 7,2 millions de francs en progression de 54,6%. Nos charges d'exploitation sont quant à elles en hausse de 5 millions de francs, mue notamment par notre volonté d'accroître notre personnel avec 17 nouveaux EPT sur ces deux dernières années afin de faire face à l'augmentation de notre clientèle et aux nouvelles exigences réglementaires. L'accroissement sensible de nos produits nous a permis toutefois de réaliser de loin les meilleurs résultats jamais atteints par la banque. Le résultat opérationnel s'améliore de 52,6% pour s'élever à 31,2 millions de francs et le bénéfice bondit de 29,5% pour s'établir à 13,2 millions de francs!

La deuxième bonne surprise de cet exercice 2023 est la vigueur affichée par notre marche des affaires. Avec la hausse des taux d'intérêt, nous nous attendions à une année morose marquée par le manque de vitalité du marché immobilier. Les aléas du secteur bancaire nous ont au contraire apporté une masse de travail considérable, mettant nos équipes à rude contribution. Ainsi, les avances à la clientèle ont progressé de 129,8 millions de francs, financées quasi en totalité par l'augmentation des dépôts de la clientèle et des obligations de caisse de 124,5 millions de francs.

Ces excellents résultats permettent au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale un dividende de 6,75 millions de francs, en nette augmentation de 1,5 million de francs, soit une progression de 28,6%. En parallèle, nous renforçons

les fonds propres de la banque de 19 millions de francs, portant le taux de couverture des fonds propres hors volant anticyclique à 16,9%. Ce renforcement des structures financières de la banque constitue le garant de la solidité de nos résultats et est indispensable au développement futur de nos affaires.

Dans un autre registre, l'année 2024 sera marquée par la publication en mai de notre premier rapport de responsabilité sociale d'entreprise. Il présentera de manière exhaustive notre approche responsable et nos engagements. La durabilité est au cœur de notre stratégie d'entreprise et s'unit aux valeurs de proximité, de compétence et de responsabilité qui nous guident au quotidien. L'engagement de la BCJ en matière de développement durable a été riche en 2023. A titre d'exemple, la BCJ a lancé l'hypothèque JuraEco et conclu un partenariat avec Energie du Jura afin d'accompagner les Jurassiennes et les Jurassiens dans leurs projets de construction, de rénovation et d'assainissements énergétiques.

Nous ne pouvons conclure ce message sans adresser notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à tous nos collaboratrices et collaborateurs pour le professionnalisme, l'engagement et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve tout au long de l'année 2023. Notre reconnaissance s'adresse également à nos actionnaires ainsi qu'à nos clients pour leur confiance et leur fidélité.



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général



Chiffres clés

Bilan (en millions de CHF)	2019	2020	2021	2022	2023
Total du bilan	3'423	3'999	4'143	4'265	4'287
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'783	2'953	3'029	3'184	3'313
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	2'050	2'316	2'397	2'439	2'564
Fonds propres (après répartition)	249.8	257.0	267.1	278.7	297.7
Résultats (en millions de CHF)					
Revenu brut des opérations d'intérêt	34.0	35.1	36.4	38.8	52.2
Commissions	9.3	8.9	9.4	9.3	10.0
Résultat de négoce	4.3	3.7	3.9	4.7	7.2
Autres produits ordinaires	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	48.0	48.0	49.9	53.1	69.7
Charges d'exploitation	27.9	27.0	27.9	29.5	34.5
Bénéfice brut (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	20.1	20.9	22.0	23.5	35.3
Résultat opérationnel	17.0	13.5	18.4	20.5	31.2
Bénéfice	9.2	7.1	9.7	10.2	13.2
Dépôts titres de la clientèle (en millions de CHF)	850	849	934	879	913
Effectif total (en unités de travail à plein temps)	125.4	123.1	122.6	130.5	139.5
Ratios (en%)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	7.3	6.4	6.4	6.5	6.9
Ratio de fonds propres CET1 (hors volant anticyclique)	16.6	16.5	17.0	16.6	16.9
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	6.8	5.3	6.9	7.3	10.5
Charges / Produits (net)	58.4	62.3	56.7	56.7	50.7
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	6.9	5.3	7.1	7.6	10.9
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	83.3	85.7	89.0	92.9	99.2
Résultat opérationnel	5.7	4.5	6.1	6.8	10.4
Bénéfice	3.1	2.4	3.2	3.4	4.4
Dividende	1.85	1.20	1.60	1.75	2.25
Données boursières (en CHF)					
Cours le plus haut	59.00	59.00	55.50	56.50	55.00
Cours le plus bas	52.00	50.00	43.80	47.60	49.20
Clôture	56.00	52.00	52.50	54.50	54.00
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	13	14	11	10	6
Capitalisation boursière (en millions de CHF)	168	156	158	164	162
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



 **121** mio de CHF

d'augmentation des créances hypothécaires

4,2% d'augmentation par rapport à 2022.
En moyenne sur les dix dernières années, la progression annuelle s'établit à 118 millions.



31.2 mio de CHF

de résultat opérationnel

52,6% d'augmentation par rapport au résultat 2022.
Il s'agit du meilleur résultat opérationnel atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



13.2 mio de CHF

de bénéfice net

Pour la première fois, le bénéfice net de la Banque dépasse les 13 millions de francs, en augmentation de 29,5% par rapport à l'exercice précédent.



16.9%

de taux de fonds propres CET1

En hausse de 1,9% par rapport à l'année passée et expliquée par une attribution aux réserves de la Banque de 19 millions.



8.1 mio de CHF

versés aux collectivités jurassiennes

Reversés aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende, de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal, communal et ecclésiastique.



168 collaborateurs

employeur de référence dans le Jura

Dont 53% de femmes et 47% d'hommes. La BCJ est certifiée par le label Fair-ON-Pay Advanced qui atteste du respect de l'égalité salariale.

ENSEMBLE, NOUS REGARDONS PLUS LOIN

assurer

L'égalité n'a pas d'égal.
Elle est centrale,
capitale,
gardienne,
gardienne du temple des Valeurs.
Les compétences sont partout,
sur le tarmac, dans un bureau, au point de
penalty,
dans une séance, une salle d'opération, sur la
ligne des 16 mètres.



Rapport annuel 2023

Introduction

La récession mondiale redoutée, que beaucoup prédisaient, ne s'est pas matérialisée en 2023. Les sombres prévisions de fin 2022 avaient trop mis l'accent sur le resserrement des politiques monétaires, sous-estimant le soutien des politiques budgétaires à l'économie. Depuis le second semestre, la baisse de l'inflation a eu pour effet de redonner un certain pouvoir d'achat aux consommateurs, soutenant ainsi l'activité économique. Ce contexte a permis aux banquiers centraux de mettre un terme à leur campagne de hausse des taux, qui restera comme l'une des plus rapides de l'histoire. En Suisse, la Banque Nationale Suisse (BNS) a effectué sa cinquième et dernière hausse de taux en juin 2023, portant son taux directeur à 1,75 %.

Juguler l'inflation ne s'est toutefois pas fait sans effets collatéraux. En effet, outre-Atlantique, le choc sur les taux a conduit à la faillite de trois banques régionales en mars 2023. La banque centrale américaine, la Fed, a été contrainte de mettre rapidement des liquidités à disposition pour éviter une contagion à l'ensemble du secteur bancaire du pays. La crise traversée par le marché bancaire américain a tout de même suscité des doutes quant à la stabilité du système bancaire mondial, et les banques déjà en difficulté ont été ciblées par les investisseurs. En Suisse, la perte de confiance et les craintes, ainsi que les retraits de fonds qui en ont résulté, ont culminé avec le rachat orchestré de Credit Suisse par UBS.

La résurgence des risques géopolitiques a également pesé sur les douze derniers mois. La matérialisation de ces risques s'est poursuivie principalement à travers l'impasse du conflit en Ukraine et la déclaration d'une guerre ouverte entre Israël et le Hamas. Malgré leur caractère local, ces deux événements ont eu un impact tant sur les chaînes d'approvisionnement que sur la fluctuation des prix des matières premières.

Sur le plan conjoncturel, les économies mondiales se sont montrées plus résilientes qu'attendu. Fin 2022, le consensus tablait sur une croissance mondiale à peine positive pour 2023. Ce chiffre a été systématiquement revu à la hausse, à tel point que la croissance réalisée en 2023 est d'environ 2,7 %. Même la zone euro, subissant le ralentissement de sa locomotive économique, l'Allemagne, a échappé à une véritable récession. Les volumes d'épargne accumulés par les consommateurs durant la pandémie ont certainement contribué à ce phénomène.

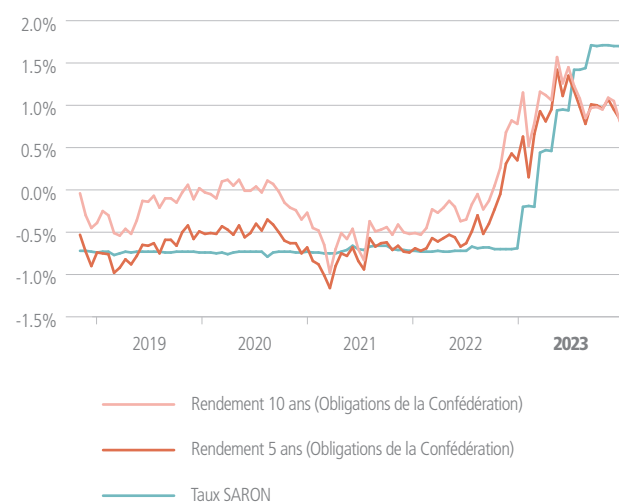
Le bilan n'a pas été différent en Suisse. Malgré une décélération de l'activité en général, l'économie helvétique a légèrement fléchi sans rompre, principalement soutenue par le secteur des services. Dans un contexte de fort renchérissement du franc suisse, ayant gagné 6,12 % contre l'euro et 8,99 % contre le dollar, l'industrie manufacturière s'est montrée solide. Selon les derniers chiffres du Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), le PIB suisse devrait croître de 1,3 % et les prix à la consommation de 2,1 %. Le marché de l'emploi, quant à lui, a été extrêmement dynamique avec un taux de chômage moyen de 2 % en 2023, le plus bas niveau depuis 20 ans. La Suisse souffre désormais d'une pénurie généralisée de main-d'œuvre. Le canton du Jura n'est pas épargné par ce phénomène. Toutefois, l'économie du canton a continué de bénéficier indirectement de l'excellente performance des exportations horlogères, avec un taux de chômage moyen de 3,4 % sur l'année, en baisse de 0,40 % par rapport à l'année précédente.

Au-delà de son évolution économique, 2023 aura aussi été l'année de la démocratisation de l'intelligence artificielle (IA). Après son lancement en novembre 2022, ChatGPT est devenu l'application à la croissance la plus rapide, atteignant 100 millions d'utilisateurs mensuels en seulement deux mois. L'IA est devenue l'un des sujets

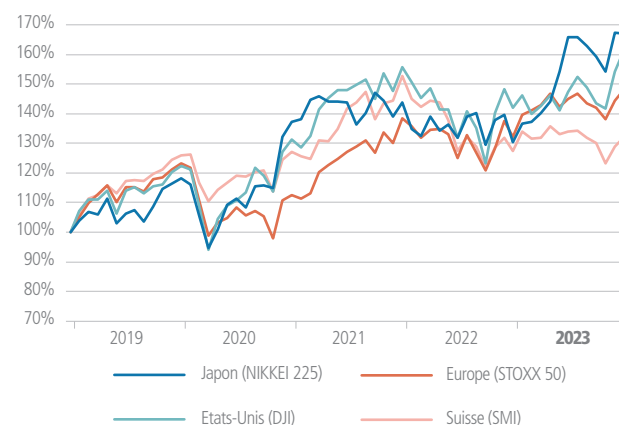
les plus discutés de l'année, portant particulièrement le marché des actions américaines avec l'envolée des valeurs technologiques, les « 7 magnifiques ». À l'inverse, de par son caractère plus défensif, le marché des actions suisses s'est montré plus timoré, ne parvenant pas à regagner totalement le terrain perdu en 2022.

Sur le front des taux d'intérêt, le marché suisse a connu une année particulière avec l'aplatissement de la courbe des taux. Sur les trois derniers mois de l'année, cette tendance s'est poursuivie, allant jusqu'à créer une situation d'inversion, avec des taux courts sensiblement plus élevés que les taux longs, reflétant les anticipations d'une future baisse des taux.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des marchés boursiers



Marche des affaires de la BCJ

En 2023, le contexte économique mondial a été fortement marqué par les interventions des banques centrales visant à endiguer l'inflation. En Suisse, le tournant des taux d'intérêt amorcé en 2022 s'est poursuivi au moyen de deux hausses des taux directeurs au premier et au deuxième trimestre 2023. Malgré ce contexte volatil, la Banque Cantonale du Jura présente un excellent résultat 2023. D'une manière générale, les résultats financiers de l'établissement affichent une forte progression par rapport à ceux de l'année précédente.

Pour l'exercice 2023, la Banque Cantonale du Jura réalise un résultat opérationnel record à CHF 31,2 millions, en hausse de CHF 10,8 millions, soit 52,6% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice net augmente également et s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 13,2 millions, soit une hausse de 29,5% par rapport au résultat net de l'année précédente. Il s'agit du meilleur résultat net obtenu dans l'histoire de notre établissement.

Bilan

En 2023, le total du bilan enregistre une progression CHF 22,7 millions (+0,5%), et atteint CHF 4,3 milliards.

Actif

La progression importante et réjouissante des créances hypothécaires de CHF 120,8 millions (+4,2%) ainsi que la hausse des créances sur la clientèle de CHF 9,0 millions (+2,8%) montrent une fois de plus que la Banque joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion.

Le poste des liquidités est en baisse de CHF 95,5 millions (-12,1%), mais demeure malgré tout à un niveau très élevé. Cette situation s'explique par une réduction délibérée du volume des opérations interbancaires durant l'exercice. Avec un ratio de couverture des liquidités de 126,8% au 31.12.2023, la Banque dépasse largement les exigences minimales en matière de liquidités.

La baisse du volume des valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés de CHF 42,7 millions (-68,5%) s'explique par la contraction des taux constatée durant le dernier trimestre 2023. A titre d'exemple, le taux swap à 10 ans a baissé de 60 points de base durant les trois derniers mois de l'année.

L'augmentation des immobilisations financières de CHF 29,2 millions s'explique par l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). Au 31.12.2023, cette rubrique s'élevait à CHF 211,1 millions (+16,0%).

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notoires nécessitant une explication.

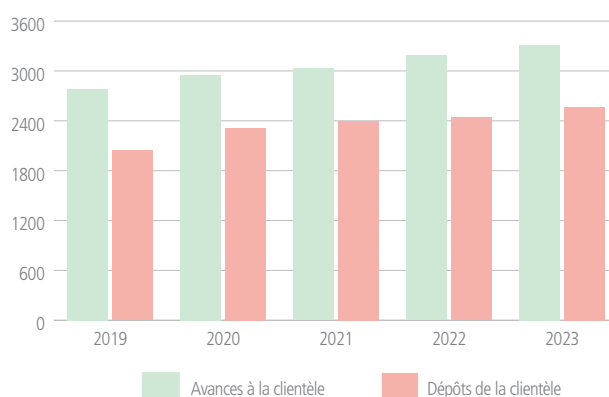
Passif

Au passif du bilan, il faut en premier lieu mettre en évidence la croissance marquée des engagements résultant des dépôts de la clientèle qui se chiffre à CHF 113,8 millions (+4,7%). Cet afflux d'argent est réjouissant et illustre la confiance de la clientèle jurassienne envers notre établissement.

La progression du total du bilan constitue un autre élément réjouissant à relever pour l'exercice sous revue. Au 31.12.2023, le total du bilan atteint CHF 4,3 milliards, dynamisé par une forte croissance des créances hypothécaires de CHF 120,8 millions (+4,2%).

Les chiffres dégagés en 2023 témoignent de l'excellente santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser de solides résultats malgré un contexte difficile marqué par la hausse des taux d'intérêt et les tensions politiques qui ont généré une grande volatilité sur les marchés.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Le volume des prêts envers la Centrale de lettres de gage s'élève à CHF 1,1 milliard, en augmentation de CHF 51 millions (+4,8%) par rapport à l'exercice 2022. Ce type d'emprunts à plus long terme est utilisé par la Banque pour assurer un financement stable de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires.

Les engagements envers les banques et ceux résultant d'opérations de financement de titres baissent globalement de CHF 156,5 millions (-40,0%). L'afflux d'argent de la part de notre clientèle et la baisse du facteur de rémunération de la Banque Nationale Suisse expliquent ce résultat.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle augmente, passant de 76,6% à 77,4%.

Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque qui s'établit à CHF 68,0 millions enregistre une hausse importante de CHF 16,0 millions (+30,7%) par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Cet excellent résultat s'explique notamment par une progression significative du résultat des opérations d'intérêts.

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

En juin 2022, la BNS a débuté le resserrement de sa politique monétaire, mettant fin à plus de sept ans de taux d'intérêt négatifs. Le taux directeur est alors passé à -0,25%, puis relevé successivement jusqu'à atteindre 1,75% en juin 2023. Dans ce contexte, le résultat brut des opérations d'intérêts de la BCJ progresse de 34,5% à CHF 52,2 millions.

Le résultat net des opérations d'intérêts signe également une croissance remarquable de 33,5% à CHF 50,4 millions. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la progression des avances à la clientèle et par la réduction de la charge sur les instruments de couverture.

La hausse de la rémunération des comptes de la clientèle a également impacté les charges d'intérêts. Durant l'année 2023, la Banque a augmenté à 4 reprises la rétribution de ses comptes d'épargne.

Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service enregistre une progression de CHF 0,7 million (+7,5%) et atteint CHF 10,0 millions. L'adaptation du modèle de comptabilisation des cartes explique en grande partie ce résultat.

Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement s'est maintenu à un haut niveau et cela malgré une année 2023 marquée par une volatilité élevée et par de nombreuses incertitudes sur les marchés. Au 31.12.2023, il s'élevait à CHF 5,5 millions (+0,6%).

Constitué principalement des activités de la clientèle sur les devises et le change, le résultat des opérations de négoce a augmenté de CHF 2,6 millions (+54,6%) par rapport à l'année précédente pour atteindre 7,2 millions. Le principal moteur de cette hausse a été le produit des swaps de devises utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités en monnaies étrangères.

La variation de la rubrique des autres résultats ordinaires est insignifiante.

Charges d'exploitation, amortissements et provisions

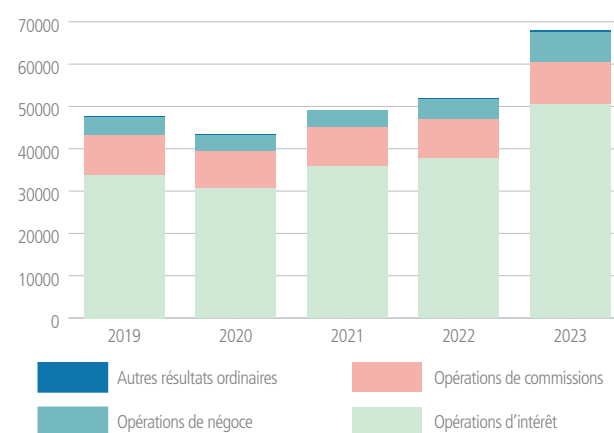
Les charges d'exploitation s'accroissent de 16,9% et atteignent CHF 34,5 millions.

Les charges de personnel sont en hausse de CHF 3,2 millions (+18,2%) par rapport à l'exercice précédent. Les moteurs de cette hausse sont l'augmentation de 9 équivalents plein temps, une compensation générale de l'inflation pour tous les collaborateurs ainsi qu'une dotation supplémentaire à la provision rente-pont pour un montant de CHF 1,9 million.

Les autres charges d'exploitation ont également augmenté, et se montent à CHF 13,8 millions (+15,0%). Plusieurs facteurs expliquent cette hausse marquée. Le changement de pratique comptable dans le domaine des cartes et les coûts imputables aux technologies de l'information sont les principaux postes ayant enregistré une hausse importante durant l'année.

Les amortissements baissent de CHF 0,1 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur. Malgré cette diminution, le niveau élevé de la charge d'amortissement illustre l'effort important que la Banque consent dans le domaine de la digitalisation et dans la rénovation de ses succursales. L'ouverture de la succursale de Moutier en 2017, l'inauguration de la nouvelle succursale de Delémont en 2022 ainsi que la rénovation de la succursale de Saignelégier en 2024 témoignent de la volonté de la Banque de moderniser son réseau de distribution en offrant une qualité de service et des prestations à la hauteur des attentes de la clientèle jurassienne.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations des réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de CHF 12,5 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Résultat

Les résultats de l'exercice 2023 peuvent être qualifiés d'excellents. Le résultat opérationnel progresse de 52,6% et se monte à CHF 31,2 millions. En tenant compte notamment d'une charge fiscale de CHF 5,6 millions et d'une attribution aux réserves pour risques bancaires généraux de CHF 12,5 millions, le bénéfice net atteint CHF 13,2 millions, en augmentation de 29,5% par rapport à l'exercice précédent, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la Banque.

Proposition de répartition du bénéfice

Le résultat opérationnel permet de doter les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de CHF 12,5 millions et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 13,4 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

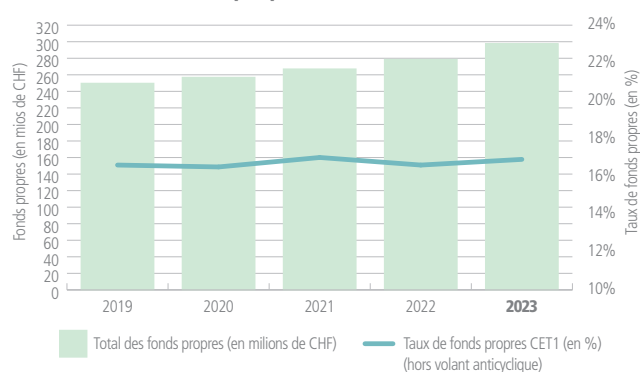
En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats réalisés conduisent le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 2,25 par action (montant global de CHF 6,75 millions), en hausse de CHF 0,50 par action par rapport à l'exercice précédent, et une dotation à la réserve légale issue du bénéfice de CHF 6,5 millions.

Si ces propositions sont acceptées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de CHF 19,0 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement substantiel de sa structure financière. Le montant total des fonds propres atteindrait alors CHF 297,7 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un ratio de fonds propres CET1 avec le volant anticyclique de 15,5%.

Par rapport à la situation de fin 2022, ce taux de couverture des fonds propres CET1 progresse passant de 15,2% à 15,5%. Il tient compte du volant anticyclique, décidé par le Conseil fédéral et qui durcit les exigences de fonds propres. Rappelons que le but de ce durcissement est de lutter contre une appréciation trop conséquente des prix du marché immobilier. Sans la prise en compte du volant anticyclique, le ratio de fonds propres CET1 de la Banque s'élèverait à 16,9%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres est indispensable et permet ainsi à la BCJ de renforcer sa solidité financière dans l'optique du développement futur de ses affaires. L'accroissement de l'activité des crédits engendre des risques de défaillance supplémentaires qu'il faut couvrir avec de nouveaux apports en fonds propres. Sans ces apports de capitaux propres, la croissance de la BCJ pourrait être mise à mal.

Evolution des fonds propres



Perspectives 2024

L'année 2024 pourrait être marquée par un ralentissement économique et un nouveau recul de l'inflation qui permettraient aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire. Bien même qu'une baisse des taux pourrait avoir un impact sur les résultats, la Banque s'attend à réaliser en 2024 des résultats dans la lignée de l'exercice 2023.

La vie de la Banque

Promotions 2023

Le Conseil d'administration a nommé 4 nouveaux mandataires commerciaux :



Ainsi que 2 fondés de pouvoir :



Responsabilité sociale d'entreprise

Les défis liés au développement durable sont multiples, complexes et demandent l'engagement de chacune et chacun. Au travers de ses activités, la BCJ souhaite assumer sa part de responsabilité avec humilité et avoir une influence positive pour sa région et l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chemin est encore long mais nous sommes persuadés que le développement durable est un véritable facteur de pérennité pour les entreprises. Afin de rendre notre démarche transparente, un rapport de responsabilité sociale d'entreprise, basé sur les normes GRI (Global Reporting Initiative) qui constituent une référence mondiale pour l'établissement de rapports sur le développement durable, sera disponible sur notre site internet en mai 2024. L'édition de ce rapport sera l'occasion pour la BCJ de faire état de ses avancées, d'exprimer les challenges rencontrés et à venir et de dévoiler ses ambitions pour la suite.

Exemples d'engagements en matière de RSE en 2023



Sponsoring

La BCJ soutient le monde associatif sportif et culturel dans le canton. En 2023, ce sont plus de 365 associations et manifestations qui ont été soutenues.



Soutien à la transition énergétique

La BCJ a lancé l'hypothèque JuraEco pour soutenir la construction et la rénovation labellisée Minergie et les travaux d'assainissement énergétiques. Afin d'accompagner les Jurassiennes et les Jurassiens, un pack de conseils énergétiques a été développé en partenariat avec Energie du Jura ainsi qu'un guide de la rénovation énergétique.



Egalité salariale

La BCJ s'engage pour l'égalité salariale et a obtenu le label Fair-ON-Pay Advanced.



Bien-être au travail

La BCJ veut assurer le bien-être au travail. Une enquête QVT (qualité de vie au travail) a été lancée afin de mesurer la satisfaction, le bien-être et l'engagement au travail avec un prestataire externe.



Biodiversité

La BCJ est un acteur engagé en faveur de la biodiversité. En partenariat avec DB Forêt et Jardin, 3'000 arbres ont été plantés dans le canton du Jura. Une action citoyenne, réalisée avec la Fondation Rurale Interjurassienne et la Ville de Delémont, a également permis de réaliser différentes structures favorables à la biodiversité ainsi que le financement et la plantation d'une haie vive avec 1'000 arbustes indigènes.



Emissions de CO₂

Les émissions de la BCJ sont de 308 tonnes de CO₂e (selon dernier bilan 2022). D'ici 2030, la BCJ s'engage à réduire ses émissions de 40% sur la partie opérationnelle. Un nouveau périmètre intégrant les émissions financées liées à nos hypothèques, prêts aux entreprises et mandats de gestion sera pris en compte.





NOTRE VALEUR COMMUNE DU DÉPASSEMENT DE SOI

accomplir

Arpenter forêts, vergers, pâturages,
à la recherche de cols féériques et crêtes
magnanimes,
humer la fraîche brise jurassienne,
à la recherche de subtils parfums et
d'endurance bénéfique,
le tout entre plaisir et performance,
fougue et aisance,
tel un danseur accompli,
un coureur sur les startings blocks,
un chercheur d'or si proche du but...
Mieux que de l'or, notre nature est un véritable
trésor.

BCJ Challenge, étape des Genevez

Course à pied

Gouvernance d'entreprise

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immoestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Structure du groupe

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 40

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX - sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2023 s'élève à CHF 162 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Structure du capital

Capital

Selon annexe 17 présentation du capital social. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.–, toutes nominatives et entièrement libérées.

Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et du capital conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée. Pour l'année sous revue, les statuts ne prévoient pas de marge de fluctuation du capital.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Actions et bons de participation

Selon annexe 17 présentation du capital social. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre 2023



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-1996, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-1999, Equity Analyst
HarbourVest Partners, Londres, 2000-2005, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-2009, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève
Invest Europe, Bruxelles
Banque Mirabaud, Genève
Mirabaud Asset Management, Londres

Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board
Invest Europe LP Council, Bruxelles, Vice-Chair
Level20, Londres, Founding Member and Member of the Advisory Board
Gyrus Capital Partners, Genève, Advisory Board
YMCA World Alliance John R Mott Endowment Fund, Genève, Comité d'investissement



Nicola Thibaudeau Vice-présidente

Neuchâtel | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-1989, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-1994, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1994-2002, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision Systems AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

Autres activités

Présidente de

Nico-Lat SA, Orsières
Caisse de pensions MPS SA, Bienne
Fondation Patronale MPS, Bienne
Fondation commission paritaire MPS / Unia, Bienne
Charly Veya SA, Glovelier

Administratrice de

La Immobilière Holding SA, Berne
TransN SA, La Chaux-de-Fonds
MPS Micro Precision Systems AG, Bienne
MPS USA LTD, Boston USA

Membre de

HES-SO, Delémont, Conseil stratégique
EPFL, Lausanne, Conseil stratégique
Swiss Economic Forum, Gwatt, Membre du jury
SVC Espace Mittelland, Gümliigen, Membre du jury
S-GE Export Award, Zürich, Membre du jury
Conseil de fondation du Grand Prix de l'Horlogerie de Genève GPHG, Genève



Annette Aerni Roth

Membre | Dès le 1^{er} juillet 2023

Bâle I Suisse

Formation

Licence ès sciences politiques, Université de Bâle
Diplôme fédéral d'experte comptable
Certificate of Advanced Studies (CAS) Compliance & Corporate Governance

Parcours professionnel

Novartis SA, Bâle, 1994, Responsable de dossier Finances et Controlling
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, 1995-1996, Assistante de révision
Groupe Raiffeisen Suisse, 1996-1999, Responsable de révision
Groupe Raiffeisen Suisse, 1999-2005, Réviseuse responsable
Groupe Raiffeisen Suisse, 2005-2008, Cheffe de mandat
Groupe Raiffeisen Suisse, 2009-2017, Responsable Compliance et Gestion de la qualité
Bâloise Assurance SA, Bâle, 2019-..., Officer SCI Division Suisse (hors Baloise Banque SA)

Autres activités

Présidente de

Commission de contrôle de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), Berne

Membre de

Comité directeur de la section régionale de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), Bâle



Mike Jaberg

Membre

Colombier | Suisse

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme d'expert en économie bancaire
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, Zurich, 1998-2000, Conseiller à la clientèle
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2000-2005, Réviseur interne
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2005-2012, Conseiller Clientèle Entreprises
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2016-2021, Responsable de la Gestion des crédits
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel, 2021-..., Responsable Finances, Crédits & Risques

Autres activités

Membre de

Finergence, La Chaux-de-Fonds, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices



Alexandre Léchenne

Membre

Courtelary | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-2001, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-2000, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-2002, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-2003, Recherche & Développement informatique et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-2008, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-2011, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-2013, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-2014, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-2021, Directeur général
Belenos Clean Power Ltd, a company of the Swatch Group, Bienne, 2021-...



Philippe Milliet

Membre

Pully | Suisse

Formation

Diplôme de Pharmacien, Université de Lausanne
Master of Business Administration, HEC, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Institut Central des Hôpitaux Valaisans, 1987-1988, Pharmacien
Galenica Ltd, Berne, 1988-1990, Analyst-programmer
Galenica Holding Ltd, Berne, 1990-1991, Assistant to the chairman
Pharmatic Ltd, Berne, 1991-1991, Analyst-programmer
McKinsey & Company, Genève, 1992-1996, Consultant / associé, engagement manager
Galenica Distribution Ltd - Galexis Ltd, Schönbühl, 1996-2001, Chief Executive Officer, Member of the Executive Management Group of Galenica Holding Ltd, Berne
Unicable Ltd, Lausanne, 2002-2003, Chief Executive Officer
Galenica Holding Ltd, Berne, 2004-2010, Chief Executive Officer Galenica Santé, Member of the Corporate Executive Committee
Bobst Group Ltd, Mex, 2011-2020, Head of Business Unit Sheet Fed, Member of the Group Executive Committee,
Administrateur de sociétés, Pully, 2021-...

Autres activités

Président de

Cendres + Métaux Holding SA, Bienne
Banque Syz SA, Genève
Syz Capital SA, Pfäffikon

Administrateur de

Syz Financière SA, Genève
Syz Private Holding SA, Genève
Perring Holding SA, Gland
Hermes BidCo GmbH, Bielefeld



Fabrice Welsch Membre

Lausanne | Suisse & France

Formation

ENSAE et CHEA, Paris
DEA de Finance, Université Paris IX-Dauphine

Parcours professionnel

Centre du Commerce International, Genève, 1988-1989, Consultant
2e Division blindée, Versailles, 1990-1991, Commissaire responsable Audit
Cardif Assurances, Paris, 1991-1993, Contrôleur financier
Cardif Assurances, Paris, 1993-1994, Responsable Actuariat Prévoyance individuelle
Cardif Assurances, Paris, 1994-1996, Responsable Actuariat Prévoyance
Phenix Assurances, Lausanne, 1996-1997, Actuaire en chef
Phenix Assurances, Lausanne, 1997-1999, Responsable Assurance Vie et développement
Phenix Assurances, Lausanne, 2000-2003, Responsable Assurance Vie, IT et Partenariats
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2004-2020, Responsable Fiscalité et Prévoyance
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2021-..., Chef de la Division Asset Management & Trading

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de Prévoyance Epargne 3 de la BCV, Lausanne
Conseil de Fondation de Libre Passage de la BCV, Lausanne

Administrateur de

GERIFONDS SA, Lausanne

Membres de

Conseil de Fondation de la Caisse de pensions BCV, Lausanne
Commission fiscale de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, Lausanne

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christina Pamberg
Présidente



Nicola Thibaudeau
Vice-présidente



Annette Aerni Roth
Membre



Mike Jaberg
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Philippe Milliet
Membre



Fabrice Welsch
Membre

Départ intervenu au sein du Conseil d'administration en 2023



Nathalie Ferland

Lévis (Québec) | Canada & France

Membre | Jusqu'au 30.06.2023

Rémunération dans les sociétés dont les actions sont cotées en Bourse

Articles 732 à 734f CO, reprenant les dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives.

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que les articles 732 à 734f du CO (nouvelles dispositions reprenant l'Ordonnance contre les rémunérations abusives) s'appliquent aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par ces dispositions.

Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Thibaudeau	Nicola	Vice-présidente	1960	2016 (2020, Vice-présidente)	2031
Ferland*	Nathalie	Membre	1973	2020	2035
Aerni Roth**	Annette	Membre	1967	2023	2038
Milliet	Philippe	Membre	1963	2021	2036

*Mme Nathalie Ferland a donné sa démission au Gouvernement jurassien pour le 30 juin 2023.

**Mme Annette Aerni Roth a été désignée par le Gouvernement jurassien le 6 juin 2023 et est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023.

La période de fonction expire en 2026. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Jaberg	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033
Welsch	Fabrice	Membre	1966	2021	2036

La période de fonction expire en 2028.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Stéphane Ramseyer

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy,

Membre de direction

Organe de révision statutaire

KPMG SA, Lancy

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

KPMG SA, Lancy

Révision interne

Gérald Crelier

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

ENSEMBLE NOUS

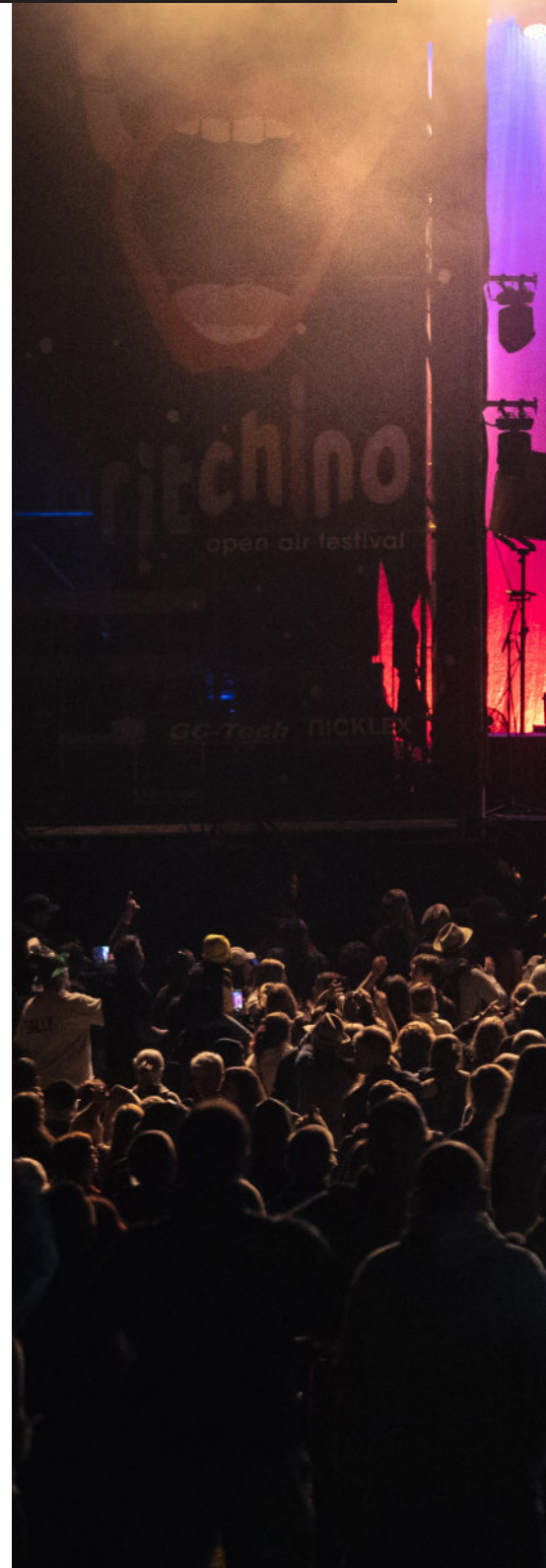
DANSONS PLUS

LONGTEMPS

rassembler

Nouvelle vague ou vieille gloire ?
L'important c'est que ça se passe derrière
chez vous,
Là où la foule est puissante comme une
vague hawaïenne,
compacte comme un rock anglais,
unie telle les vers d'un doux slam,
retentissante en nous telle un célèbre refrain.
Ensemble, nous formons la Ola du Jura,
Dansante, vibrante, jusqu'au bout de la nuit.
Et cela, juste derrière chez nous.

Dritchino Open Air Festival, Courgenay
Festival de musique





Direction

Composition & activités au 31 décembre 2023



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy, 1990-1993
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Comité de Direction de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont



Qendresa Dabiqaj Membre de direction
Secteur Réseau

Moutier | Suisse

Formation

Master en développement international des affaires, Business administration,
Université de Neuchâtel

Parcours professionnel

Banque Raiffeisen région Delémont, Delémont, 2009 - 2018, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2018-...



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Crédits

Boécourt | Suisse

Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-2015, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation la Ferme du Bonheur, Porrentruy



Gaël Froidevaux

Membre de direction
Secteur Finances & Risques

Saignelégier | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, 2006-2009, Diverses fonctions
Valiant Holding, Berne, 2009-2011, Spécialiste consulting
République et Canton du Jura, Delémont, 2011-2014, Economiste à la Trésorerie générale
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Aurélien Michaud

Membre de direction
Secteur Marchés

Bassecourt | Suisse

Formation

Master of Science in Finance, Université de Genève

Parcours professionnel

Valcourt SA, Genève, 2009 - 2015, Trader sur obligations
Lombard Odier, Genève, 2015 - 2016, Conseiller senior marché obligataire
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Stéphane Ramseyer

Membre de direction | Secteur Services
& secrétaire du Conseil d'administration

Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura SA n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Bertrand Valley
Directeur général



Qendresa Dabiqaj
Membre de direction



Grégory Chapuis
Membre de direction



Gaël Froidevaux
Membre de direction



Aurélien Michaud
Membre de direction



Stéphane Ramseyer
Membre de direction





AVEC VOUS, NOUS VOLONS PLUS HAUT

exceller

Elle forme des athlètes,

Nous croyons en ces athlètes.

Elle éveille les consciences,

nous sommes conscients de l'engouement
suscité.

Elle fait naître des passions,

Nous nous passionnons pour la sprinteuse
engagée.

Elle impose le respect,

nous respectons l'humilité du sauteur
téméraire.

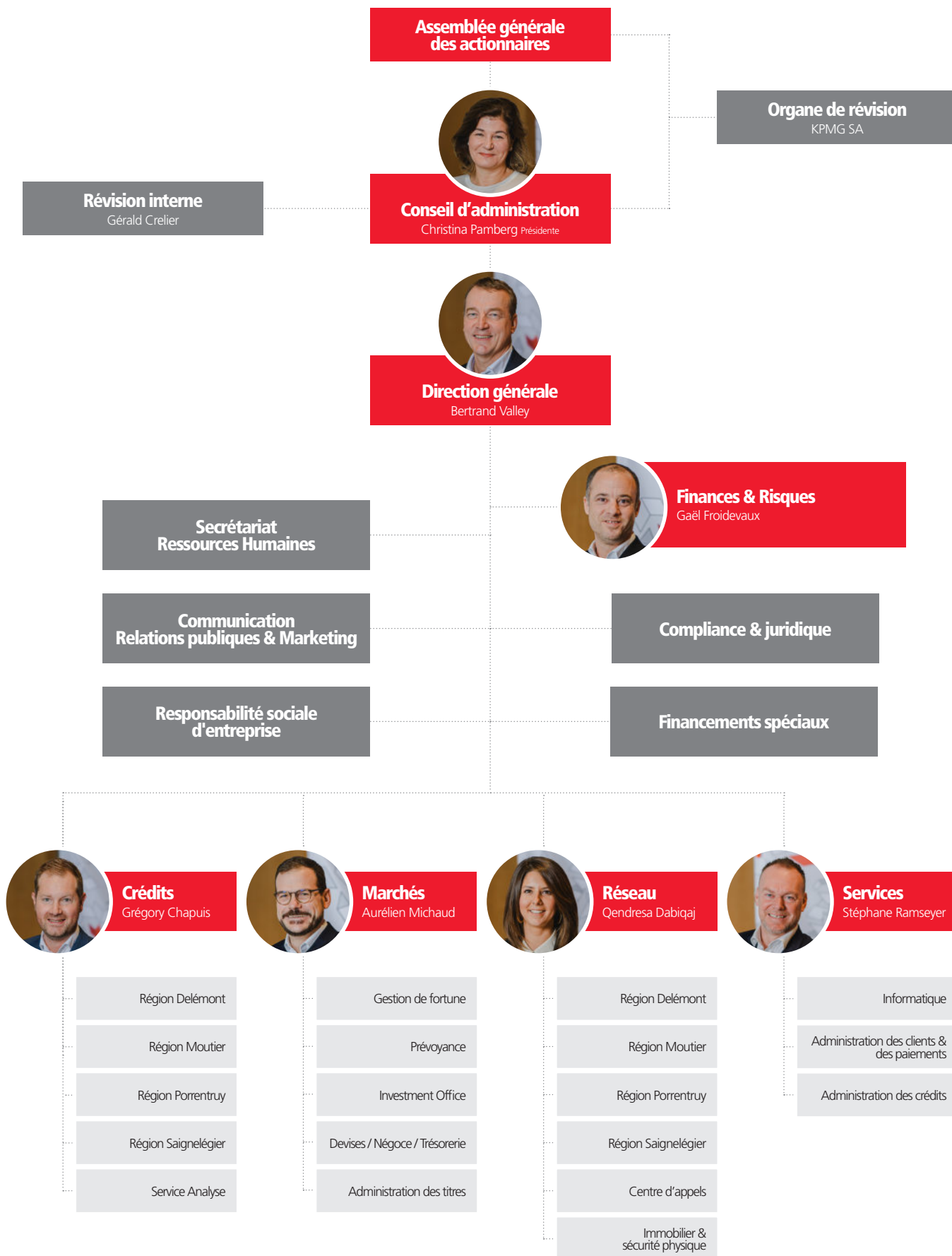
Elle nourrit la patience (et les passions),

Nous patientons, souffle retenu et ventre tenu,
devant la ligne d'arrivée.

FSG Bassecourt, Bassecourt

Club d'athlétisme

Organigramme



Cadres

Responsables de succursale

Steven Barras, Porrentruy
Jonas Bracelli, Moutier
Ludovic Maeder, Delémont
Alain Thiévent, Saignelégier

Fondés de pouvoir

Michaël Ackermann
Cyrille Althaus
Pierre Barthe
Steeve Brahier
Michel Carnal
Patrick Chapuis | jusqu'au 31.07.2023
Philippe Charmillot
Caroline Christe
Julien Comte
Corinne Courbat
Sébastien Courbat
Ronald Cramatte

Jean-Marc Farine
Christian Frossard | jusqu'au 31.03.2023
Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Stefano Giammarino
Marion Goetschi
Emmanuel Guélat
Margaux Häni
Sébastien Hostettler
Aurélie Huguenin Grandjean
Alain Jeannotat
Cyrille Joray

Cédric Kamber
Laurent Kottelat
Stève Mascellini
Christophe Nicoulin
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Rachelle Rickli Thiévent
Cynthia Sauge
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Gaël Vauclair

Mandataires commerciaux

Virginie Dovat
Emmanuel Fleury
Leo Fusaro
Morgan Jubin
Azlije Loshaj
Georges-André Maître
Jordan Maschio
Christian Mouzo
Elodie Roelli
Kylian Vallat

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2023, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et la Vice-présidente ont droit à la signature.

Commission des crédits

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Mike Jaberg Philippe Milliet

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 13 fois en 2023 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

Commission d'audit & des risques

Président	Alexandre Léchenne
Membres	Nathalie Ferland (jusqu'au 30 juin 2023) Annette Aerni Roth (dès le 1 ^{er} juillet 2023) Fabrice Welsch

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes :

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes ;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan ;
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne ;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration ;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers ;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence ;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne ;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit ;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement ;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels ;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable ;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne ;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre ;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit ;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne ;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration ;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits et opérationnels ;

- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;
- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;

- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2023 et les séances ont duré 1 heure et 30 minutes en moyenne.

Commission de politique des ressources humaines et de rémunération

Présidente	Nicola Thibaudeau
Membres	Christina Pamberg Alexandre Léchenne

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2023 et les séances ont duré 1 heure et 15 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants :

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2023 a été de 24% supérieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 42% et 59% du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par le représentant indépendant ou par une tierce personne.

Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe des comptes annuels (page 67).

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné KPMG SA, Lancy, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2023. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2023 a également décidé de confier à KPMG SA, Lancy, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2023.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 170'000.– (HT et débours)
Honoraires additionnels	CHF 16'170.– (HT)
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, KPMG SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont discutés avec la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Agenda

30 avril 2024	Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont
17 mai 2024	Publication du rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2023 Disponible sur bcj.ch > La Banque > Relation Investisseurs > Rapport RSE
11 juillet 2024	Publication des résultats semestriels 2024 Disponible sur bcj.ch > La Banque > Relation Investisseurs > Annonces événementielles
Janvier 2025	Conférence de presse des résultats annuels 2024 Publication des résultats disponible sur bcj.ch > La Banque > Relation Investisseurs > Annonces événementielles
Mars 2025	Publication du rapport de gestion 2024 Disponible sur bcj.ch > La Banque > Relation Investisseurs > Rapport de gestion
Mai 2025	Publication du rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024 Disponible sur bcj.ch > La Banque > Relation Investisseurs > Rapport RSE

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Margaux Häni
Responsable Communication Relations publiques & Marketing
Téléphone: +41 (0)32 465 13 66
E-mail: margaux.haeni@bcj.ch

Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Périodes de blocage du négoce

Pour les personnes ayant ou pouvant avoir connaissance des résultats de la Banque avant le grand public, il y a un embargo sur le titre BCJ durant la période qui s'étend de 30 jours avant la date de référence du bouclage (semestriel ou annuel) à la publication des résultats. Dans cet espace-temps, il y a une interdiction de négocier le titre BCJ pour les personnes mentionnées ci-dessous. Ces dernières sont informées de l'embargo, respectivement de sa levée, par le service compliance.

Les personnes concernées par cette restriction sont les suivantes :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les membres de la direction
- Le responsable du service Communication Relations publiques & Marketing
- La Révision interne
- Les collaborateurs du service Finances & Risques
- Les collaborateurs du service Informatique
- Les assistants de la direction.

A noter que les personnes proches (conjointes et enfants vivant sous le même toit) sont également concernées par cette interdiction.

LA CONNAISSANCE AU CENTRE DE NOS OBJECTIFS

partager

- La culture est au centre !
 - Non, c'est l'homme !
 - Pourtant c'est la culture qui réunit les hommes !
 - Oui mais ce sont les hommes qui en sont à l'origine...
 - Bref, trouvons un juste milieu : ce sont les différentes cultures et les hommes qui font l'humanité. Ensemble.
- La création culturelle garantit sa pérennité et contribue à l'unicité d'une région.

Centre Culturel de la Prévôté, Moutier

Exposition «*Passages*» d'Emmanuel Wüthrich à la Galerie du Passage, Moutier





Comptes annuels

au 31 décembre 2023

Bilan avant répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

Actifs	Annexe n°	2023	2022	Variation
Liquidités		695'381	790'872	-95'491
Créances sur les banques		23'910	23'796	114
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	333'830	324'790	9'041
Créances hypothécaires	2	2'979'632	2'858'858	120'774
Opérations de négoce	3	39	0	39
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	19'614	62'319	-42'705
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	211'119	181'957	29'162
Comptes de régularisation		4'061	3'018	1'043
Participations	6/7	3'267	3'218	50
Immobilisations corporelles	8	14'808	14'027	780
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	1'765	1'893	-128
Total des actifs		4'287'427	4'264'748	22'679
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		54'384	227'923	-173'539
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	180'000	163'000	17'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'549'782	2'436'017	113'766
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	5'936	1'626	4'310
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		14'244	3'470	10'774
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	1'118'000	1'067'000	51'000
Comptes de régularisation		13'722	10'749	2'973
Autres passifs	10	40'244	65'891	-25'647
Provisions	16	6'666	5'096	1'570
Réserves pour risques bancaires généraux	16	129'700	117'200	12'500
Capital social	17/20	42'000	42'000	-
Réserve légale issue du capital		39'858	39'858	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'858	39'858	-
Réserve légale issue du bénéfice		79'820	74'808	5'012
Propres parts du capital	21	-330	-303	-27
Bénéfice reporté		163	193	-30
Bénéfice (résultat de la période)		13'237	10'220	3'016
Total des passifs		4'287'427	4'264'748	22'679
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/28	25'471	19'644	5'827
Engagements irrévocables	2	66'842	61'202	5'640
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	8'096	8'096	-
Crédits par engagement	2/29	-	-	-

Compte de résultat (en milliers de CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2023	2022	Variation
Produit des intérêts et des escomptes		73'776	43'015	30'761
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		-	-	-
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		969	333	636
Charges d'intérêts		-22'556	-4'554	-18'002
Résultat brut des opérations d'intérêts	33	52'189	38'794	13'395
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-1'778	-1'034	-744
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts		50'411	37'760	12'650
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'543	5'509	34
Produit des commissions sur les opérations de crédit		196	172	25
Produit des commissions sur les autres prestations de service		4'873	4'213	660
Charges de commissions		-567	-552	-15
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		10'046	9'343	703
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total - Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	7'246	4'686	2'560
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		30	-	30
Produit des participations		219	155	64
Résultat des immeubles		18	73	-56
Autres produits ordinaires		0	32	-31
Autres charges ordinaires		-	-30	30
Sous-total - Autres résultats ordinaires		267	230	37
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	34	-20'698	-17'516	-3'182
Autres charges d'exploitation	35	-13'794	-11'999	-1'794
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-1'247	-1'260	13
Sous-total - Charges d'exploitation		-34'492	-29'515	-4'977
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'173	-2'285	112
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-65	252	-318
Résultat opérationnel		31'239	20'471	10'768
Produits extraordinaires	36	77	240	-163
Charges extraordinaires	36	-2	0	-2
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	-12'500	-6'700	-5'800
Impôts	39	-5'578	-3'791	-1'787
Bénéfice (Résultat de la période)		13'237	10'220	3'016

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2023	13'237
Bénéfice reporté	163
Bénéfice au bilan	13'400
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	6'500
- distributions à partir du bénéfice au bilan	6'750
Report à nouveau	150

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) :				
Résultat de la période	13'237		10'220	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	12'500		6'700	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'173		2'285	
Provisions et autres corrections de valeur	2'354	784	1'061	458
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	6'911	4'677	6'829	6'423
Comptes de régularisation actifs		1'043		33
Comptes de régularisation passifs	2'973		395	
Autres positions	128	25'647	75'931	
Dividende de l'exercice précédent		5'250		4'800
Solde	40'275	37'400	103'421	11'714
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	12	0	10	19
Modification des propres titres de participation	54	82	138	129
Solde	66	82	148	148
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles :				
Participations		50	-	
Immeubles			1'161	45
Autres immobilisations corporelles		2'953		3'314
Solde	0	3'003	1'161	3'359
Flux de fonds de l'activité bancaire*				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques		0	0	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'000		25'500	
Obligations de caisse	7'418			7'680
Emprunts	0			0
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	53'000		28'000	
Autres engagements				
Créances sur les banques		0	0	
Créances sur la clientèle		4'026		8'806
Créances hypothécaires		95'534		176'781
Immobilisations financières		8'455		41'608
Autres créances				
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques		173'539	17'832	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	17'000		17'000	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	112'766		21'621	
Obligations de caisse	3'356		3'470	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4'310			16'426
Créances sur les banques		114	2'946	
Créances sur la clientèle		6'726		7'923
Créances hypothécaires		25'764	38'300	
Opérations de négoce		39	-	
Emprunts				
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		2'000		44'000
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	42'705			58'002
Immobilisations financières		20'707	9'579	
Liquidités				
Liquidités	95'491		107'468	
Solde	337'047	336'903	271'717	361'226
Total des sources de fonds	377'388		376'446	
Total des emplois de fonds		377'388		376'446

*Le flux de fonds de l'activité bancaire de l'année précédente a été adapté afin de faire la distinction entre les opérations à moyen et long terme et celles à court terme.

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	74'808	117'200	193	-303	10'220	283'976
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 27 avril 2023								
- dividende			11				-5'250	-5'239
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			5'000				-5'000	-
- report à nouveau					-30		30	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	79'818	117'200	163	-303	0	278'737
Acquisition de propres parts au capital						-80		-80
Aliénation de propres parts au capital						54		54
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital			2			-2		-
Dotation sur bénéfice exercice en cours				12'500				12'500
Bénéfice de l'exercice							13'237	13'237
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	79'820	129'700	163	-330	13'237	304'447
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-6'750	-6'750
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			6'500				-6'500	-
- report à nouveau					-13		13	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	86'320	129'700	150	-330	-0	297'697

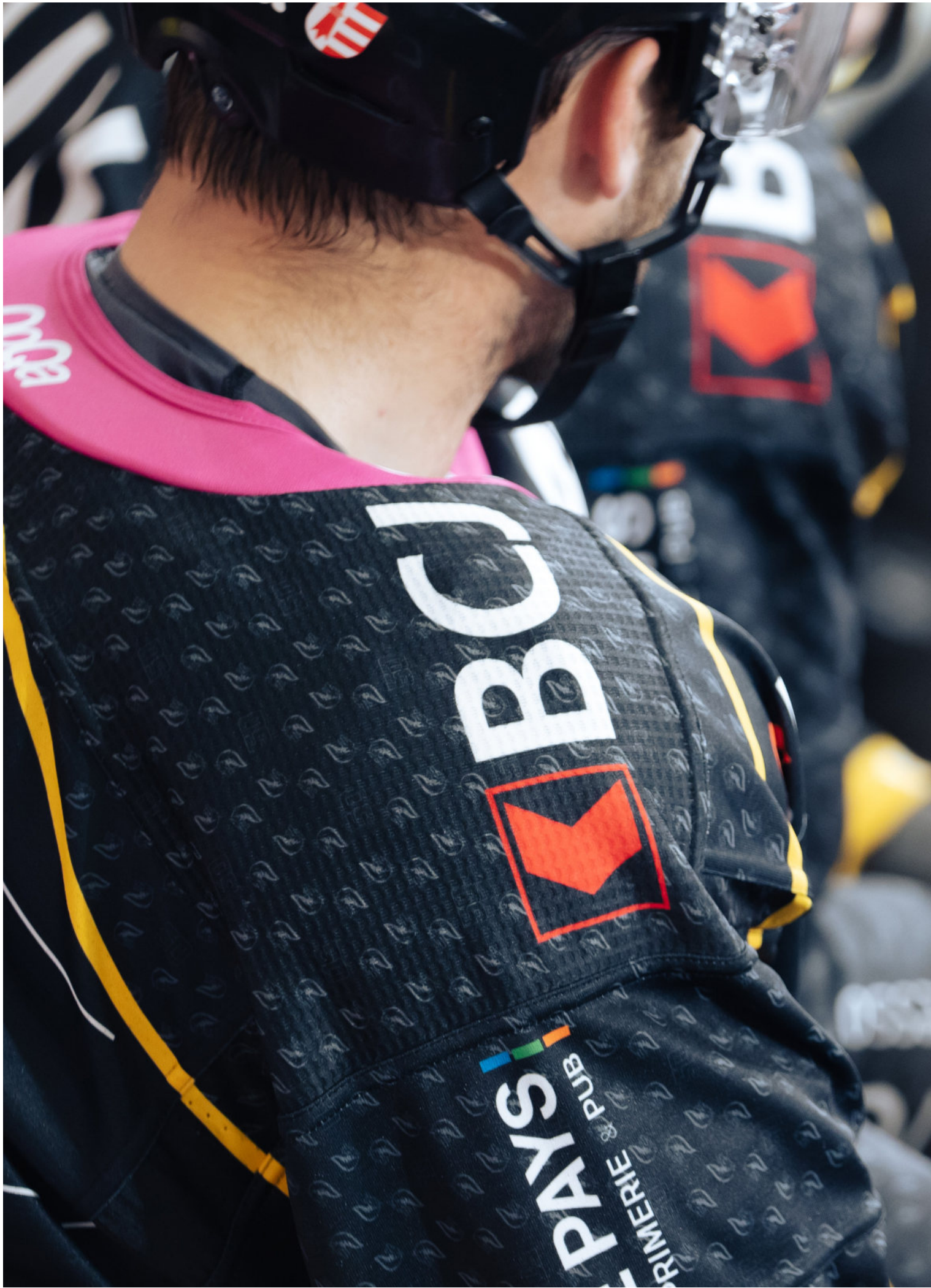
Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Réserve légale issue du bénéfice

Cette réserve enregistre les dotations décidées par l'Assemblée générale, ainsi que les bénéfices/pertes réalisés sur les opérations effectuées sur les propres titres de participation.





À VOS CÔTÉS

DEPUIS PLUS

DE 30 ANS

grandir

Il est plus que David,
plus qu'un héros,
plus qu'une émotion,
plus qu'un maillot,
plus qu'une fratrie,
plus qu'un ami et un sens à nos vies.

Il est plus que 2020, il est :

l'élite,

une fenêtre panoramique et inconditionnelle
sur le Jura.

HC Ajoie, Porrentruy

Club de National League

Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée : « la Banque ») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 10 localités jurassiennes, à savoir : Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA), à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance, aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes ainsi qu'au règlement de cotation de SIX. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables pour la Banque.

La Banque établit et publie un bouclage individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories.

Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les créances appartenant aux catégories 1 à 9 sont considérées comme non compromises. Pour ces catégories, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

La correction de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est calculée sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce taux est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée.

Le système de notation mis en place à la BCJ dès le 01.01.2016 est utilisé pour calculer la moyenne mobile pour les créances clients, les créances hypothécaires et les engagements conditionnels (part hors-bilan). Pour chaque rubrique, le service des financements spéciaux prend en considération tous les engagements effectivement provisionnés durant l'année ce qui lui permet de définir le taux de provisionnement par rating moyen. A terme, un historique de 10 ans sera pris en considération pour le calcul de cette moyenne, actuellement nous possédons un historique de 7 ans (2016 – 2022) pour le calcul de la provision 2023.

Le service des financements spéciaux est responsable du calcul du taux de provisionnement, le service Finances et Risques est responsable de la comptabilisation de la provision.

Les créances en banque, les immobilisations financières et les participations ne génèrent actuellement aucune provision en raison des exigences de

solvabilité élevées et du faible niveau des actifs. Les pertes effectives sur ces 10 dernières années pour ces types d'actifs sont égales à CHF 0.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce* ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations*

de négoce et de l'option de la juste valeur».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous «*Autres actifs*» ou «*Autres passifs*».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «*Autres charges ordinaires*» ou «*Autres produits ordinaires*».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle («*accrual method*»). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «*Autres charges ordinaires*» ou les «*Autres produits ordinaires*». Un premier amortissement d'un immeuble au niveau de la valeur de marché effective, dans la mesure où cet immeuble a été repris lors d'une réalisation forcée sans participation de tiers, est enregistré dans la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié dans le tableau 6 «*Présentation des participations*».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique «*Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires*». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique «*Engagements irrévocables*» afin d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.-.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée :

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d'aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles	max. 50 ans (3% de la valeur résiduelle)
Aménagements	max. 20 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de

couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Comptes de régularisation*», sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions de provisions économiquement plus nécessaires, sont enregistrées dans le compte de résultat comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

- Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition

au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produit des intérêts et des escomptes*».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Principaux cours de conversion des devises utilisés lors du bouclage :

Monnaie	31.12.2023	31.12.2022
EURO	0.92675	0.98445
Dollars US	0.8365	0.9221
Livres sterling	1.06715	1.11405

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de crédit;
(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)

- Risques de marché; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché)
- Risques opérationnels; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques).

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

Risques de crédit

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la

disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

Risques de marché

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 86% du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, FIS, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la duration des affaires actives et passives.

Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé

sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

En complément au ratio LCR, la Banque calcule également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Ce ratio, qui correspond au montant de financement stable disponible (passif) rapporté au montant de financement stable exigé (actif), permet à la Banque de s'assurer d'un financement stable afin de poursuivre sagement ses activités.

Pour limiter le risque de ne pas respecter les exigences réglementaires en matière de ratios LCR et NSFR, la Banque a introduit des limites internes plus strictes que les ratios exigés par le législateur. De plus, la Banque effectue plusieurs fois par mois des simulations de l'évolution du ratio LCR afin de s'assurer du respect permanent des limites fixées.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure. Ce plan est revu annuellement par le Comité ALM.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

Risques opérationnels

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un « Business Continuity Plan (BCP) », afin d'assurer le service à la clientèle, de poursuivre l'activité de la banque en général et de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1^{er} janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plate-forme informatique et rejoint la communauté des Banques

utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par Swiss Post Solutions AG.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Botomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits, en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département « Analyse des crédits », qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises. Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-dessous. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les créances compromises sont comptabilisées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La Banque dispose depuis le 31 décembre 2021 de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al.1 let.b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires et les engagements conditionnels. Elles sont calculées sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce ratio est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée. A terme, un historique de 10 ans sera pris en considération pour le calcul de cette moyenne, actuellement nous possédons un historique de 7 ans pour le calcul de la provision 2023.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique « Provisions ».

Constitution initiale

La dotation initiale aux corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises a été estimée à CHF 5.482 millions au 31 décembre 2021. Ce montant est réévalué lors du boucllement intermédiaire et du boucllement annuel au moyen du modèle interne décrit ci-dessus. Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises au 31 décembre 2023 sont présentées à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Constitutions ou libérations

Les constitutions ou libérations subséquentes à la première application sont comptabilisées par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », ou « Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation, sans que les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance soient reconstituées. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises peuvent être utilisées dans la mesure où la charge au compte de résultat des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts dépasse 10% du résultat brut des opérations d'intérêts.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2023, le besoin de corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est entièrement couvert.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir : valeur intrinsèque
- Immeuble locatif : valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant : valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel : valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole : valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain : valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce (pour le compte de clients) et de couverture.

Les contrats à terme sur devises et métaux précieux, effectués pour la clientèle et conclus avec la clientèle, sont immédiatement retournés sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation. Les contrats à terme sur devises et métaux précieux sont évalués au cours du jour.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations :

Opération de base	Couverture par
-------------------	----------------

Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Caps de taux d'intérêt
--	---

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'Assemblée générale a désigné KPMG SA, Genève, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 2023. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Olivier Gauderon est réviseur responsable depuis 2023.

VIVONS LA MAGIE DES SALLES FEUTRÉES

passionner

Nous l'attendions.

Chose promise, chose due, il est venu.

Le Jura n'a pas son théâtre, c'est le théâtre qui
a son Jura.

Dans son entier.

Parce que le Jura s'est fondu en lui.

Parce que le TDJ, c'est le Jura.

Et parce que le TDJ brasse les foules.

Il embrasse des centaines d'artistes et d'artistes
en devenir,

il n'en demeure pas moins qu'il embrasse un
public...

et quel public !

Vous.





Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	-	-
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	180'000	163'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	184'227	175'702
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	184'227	175'702
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	72'243	56'340	222'957	351'541
- dont envers des Collectivités de droit public	1'344	101	140'816	142'261
Créances hypothécaires	2'978'645	10'175	5'803	2'994'624
- dont immeubles d'habitations	2'524'929	-	1'707	2'526'636
- dont immeubles commerciaux	11'939	-	21	11'960
- dont artisanat et industrie	325'817	-	358	326'175
- autres	115'961	10'175	3'717	129'853
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	3'050'889	66'515	228'760	3'346'164
Année précédente*	2'915'698	56'955	241'462	3'214'115
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	3'036'431	65'715	211'317	3'313'462
Année précédente*	2'901'170	56'392	226'085	3'183'647
Hors bilan				
Engagements conditionnels	1'017	3'694	20'761	25'471
Engagements irrévocables			66'842	66'842
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			8'096	8'096
Crédits par engagements				-
Total du hors bilan				
Année de référence	1'017	3'694	95'699	100'409
Année précédente	2'137	838	85'967	88'942
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuels
Année de référence	82'495	57'455	25'040	25'040
Année précédente	86'770	61'906	24'864	24'864

*La ventilation des prêts par nature des couvertures a été adaptée pour l'année précédente. Cette correction est liée à l'imputation des correctifs de valeur par nature des couvertures. Les valeurs totales restent cependant inchangées.

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	-	-
- dont cotés	-	-
Titres de participation	0	-
Métaux précieux et matières premières	-	-
Autres actifs de négoce	38	-
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	39	-
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

Engagements

La Banque n'a pas d'opération en cours.

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	17'159	2'274	418'000
Options (OTC)	0	0	0	2'380	0	30'000
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	75	3'662	159'376	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	75	3'662	159'376	19'539	2'274	448'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	75	3'662	159'376	19'539	2'274	448'000
Année précédente	598	1'231	118'919	61'721	395	680'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	598	1'231	118'919	61'721	395	680'000
				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence			19'614			5'936
Année précédente			62'319			1'626
				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives		-		19'541		73

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	209'720	180'438	203'625	166'980
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	209'720	180'438	203'625	166'980
Titres de participation	1'399	1'399	2'811	2'373
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	-	120	-	220
Cryptomonnaies	-	-	-	-
Total	211'119	181'957	206'436	169'573
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	209'720	180'438	203'625	166'980

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	205'315	-	-	4'405

Les classes de notation d'agences de notation reconnues par la FINMA ont été utilisées (Moody's et Standard & Poor's). Les positions sans notations sont des positions de premier ordre sur des collectivités de droit public suisses.

6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Participations évaluées selon la mise en équivalence*								
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-					-
Autres participations								
avec valeur boursière	44	-	44					44
sans valeur boursière	3'611	-438	3'173		50		0	3'223
Total des participations	4'756	-1'538	3'218	-	50	-	-	3'267

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en milliers de CHF)	Part au capital (en%)	Part aux voix (en%)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg*	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont*	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'102	11%	2%	11%	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	2'225'000	0%	0%	0%	-

*Le total des actifs des sociétés dominées est inférieur à CHF 4'000'000, et est donc insignifiant dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la banque	13'649	-7'484	6'165	-	-	-188	5'977	
Autres Immeubles	3'270	-2'330	940	-	-	-30	910	
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	3'143	-1'232	1'911	-	1'449	-	-1'343	2'017
Autres immobilisations corporelles	6'032	-1'021	5'012	-	1'504	-	-612	5'904
Total des immobilisations corporelles	26'094	-12'067	14'027	-	2'953	-	-2'173	14'808

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	A U T R E S A C T I F S		A U T R E S P A S S I F S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	795	1'404	36'784	65'237
Impôts indirects	842	337	1'939	317
Comptes d'ordre	14	30	1'444	263
Autres	114	122	77	75
Total	1'765	1'893	40'244	65'891

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	-	-	15	15
Créances sur la clientèle (Prêts COVID)	11'753	12'655	18'736	19'609
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'160'121	868'000	1'152'638	817'000
Immobilisations financières	10'431	-	2'000	-

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques "Créances sur les banques" et des "Immobilisations financières" représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en gage auprès de dépositaires centraux (SIX). Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

12. Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	2'116	3'612
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominale de CHF 14.-	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	974**	-	-	-	2'051	4'326	2'182

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités : 31.12.2022 : excédent de couverture : 0). Le degré de couverture de l'institution de prévoyance s'élève au 31 décembre 2023 à 118.3% (comptes non audités) et au 31 décembre 2022 à 114.7% (comptes audités). Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^{ème} anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunts obligataires		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2020; 0,10%, 2020-2031 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	0.56%	0.47%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	27'000	29'000
>1 an - <= 2 ans	116'000	27'000
>2 ans - <= 3 ans	131'000	116'000
>3 ans - <= 4 ans	94'000	131'000
>4 ans - <= 5 ans	175'000	94'000
5 ans et +	575'000	670'000
Total	1'118'000	1'067'000

La Banque n'a émis aucun emprunt subordonné.

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclas-sifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques de défaillance	3'053	-	-491	-	75	-17	2'619
- Provisions pour risques de défaillance pour engagements probables (selon art. 28 al.1 OEPC-FINMA)	2'861	-	-705	-	46	-	2'202
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	192		214		29	-17	418
Provisions pour autres risques d'exploitation	400	-5	-	-	5	-	400
Autres provisions*	1'643	-271	-	-	2'275	-	3'647
Total des provisions	5'096	-275	-491	-	2'354	-17	6'666
Réserves pour risques bancaires généraux**	117'200				12'500		129'700
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	30'468	-225	491	96	6'324	-4'452	32'702
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	24'864	-225	705	96	3'950	-4'350	25'040
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	5'603	-	-214	-	2'374	-102	7'662

* Dotation supplémentaire à la provision spécifique à la rente Pont AVS pour un montant de CHF 1.9 million, liée à un ajustement des paramètres d'évaluation.

** Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers de CHF)

Capital social	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000'000	42'000	42'000	3'000'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura)

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6% et 1% de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2022 : 1.00% ; 2023 : 0.93%.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs.

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	30'000	30'000	12'738	19'311
Sociétés du groupe	28	27	2'007	2'001
Sociétés liées*	19'140	17'448	24'714	21'316
Affaires d'organes	7'726	11'002	4'596	4'789

* Établissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée

Affaires d'organes : il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 7'796.85. Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la Direction (voir annexe 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en%	Nominal	Part en%
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'312	7.89%	3'312	7.89%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%
Sans droit de vote				
-Aucun				

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	5'971	50.72
- Achats	1'554	51.50
- Ventes	-1'034	50.86
Stock à la fin de l'année de référence	6'491	50.88

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions (CHF 1'618) a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf tableau page 58).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que les articles 732 à 734f du CO (nouvelles dispositions reprenant l'Ordonnance contre les rémunérations abusives) s'appliquent aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par ces dispositions.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N (2 0 2 3)		Charges sociales à charge de l'employeur (en CHF)	Nombre d'actions détenues au 31.12.2023	Prêts au 31.12.2023** (en milliers de CHF)
		Fixe (en CHF)	Variable* (en CHF)			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'950	100	
Mme Thibaudeau	Vice-présidente	40'000		3'724	100	
Mme Aerni Roth	Membre (dès le 01.07.23)	11'500		1'071		
Mme Ferland	Membre (jusqu'au 30.06.23)	11'500				
M. Jaberg ¹⁾	Membre	27'464			³⁾	
M. Léchenne	Membre	28'000		2'606	100	473
M. Milliet	Membre	23'000		2'141	100	450
M. Welsch ¹⁾	Membre	27'464			²⁾	
Total		301'927	0	45'492	400	923
Direction						
M. Valley	Directeur général	272'333	162'000	104'560	250	364
M. Chapuis	Membre de Direction				200	
Mme Dabiqaj	Membre de Direction				200	
M. Froidevaux	Membre de Direction				200	
M. Michaud	Membre de Direction				200	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	1'039
Total		1'115'484	538'000	398'700	1'250	3'200

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 236'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2024

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,7% inférieur au taux de la clientèle.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 3,047 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

Egalité salariale

La Banque Cantonale du Jura a effectué l'analyse de l'égalité salariale selon la loi sur l'égalité (LEg) en utilisant l'outil d'analyse standard Logib pour la date de référence au 30 septembre 2023. L'évaluation de Logib a montré que la Banque respecte le seuil de tolérance en matière de discrimination salariale entre les sexes.

L'analyse de l'égalité salariale a été vérifiée par Comp-On SA, entreprise de révision agréée conformément à l'art. 13d LEg. Dans son dernier rapport daté du 3 octobre 2023, cette entreprise déclare qu'elle n'a pas constaté, dans sa vérification formelle de l'analyse d'égalité salariale, de fait permettant de conclure que l'analyse de l'égalité salariale ne respecte pas les exigences légales à tous égards.

Cette analyse a permis de conclure que l'écart de rémunération entre les sexes est inférieur au seuil de tolérance de 2.5%. Les 161 employé-e-s de la Banque engagés à la date de référence, soit le 30 septembre 2023, ont été pris en compte.

Les collaborateurs ont été informés des résultats de l'analyse de l'égalité salariale le 9 novembre 2023.

L'attestation de conformité est valable quatre ans, soit jusqu'au 27 octobre 2027, et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	695'381							695'381
Créances sur les banques	22'610		1'300					23'910
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	1'315	95'745	9'427	21'306	130'835	75'202		333'830
Créances hypothécaires	1'844	56'775	162'057	323'665	1'472'486	962'805		2'979'632
Opérations de négoce	39							39
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19'614							19'614
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières	1'399	8'431	8'201	13'512	102'718	76'857		211'119
Année de référence	742'203	160'951	180'985	358'483	1'706'039	1'114'864	-	4'263'525
Année précédente	939'186	54'283	222'612	306'281	1'529'491	1'190'619	120	4'242'592

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	20'730	12'655	9'000		2'000	10'000		54'384
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			180'000					180'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'127'614	811'726	430'097	65'846	74'000	40'500		2'549'782
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'936							5'936
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			628	2'728	10'078	810		14'244
Emprunts et prêts des lettres de gage				27'000	516'000	575'000		1'118'000
Année de référence	1'154'279	824'381	619'725	95'574	602'078	626'310	-	3'922'347
Année précédente	1'292'144	815'265	605'521	19'135	437'030	729'940	-	3'899'035

24. Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% des ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

25. Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% des ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

26. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% des ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

27. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

Informations relatives aux opérations hors bilan

28. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires	-	-
Garanties de prestation de garantie et similaires	25'471	19'644
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	-	-
Autres engagements conditionnels	-	-
Total des engagements conditionnels	25'471	19'644
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux	-	-
Autres créances éventuelles	-	-
Total des créances éventuelles	-	-

29. Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

30. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

31. Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

Informations relatives au compte de résultat

32. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat des opérations de négoce		
- Opérations de négoce	7'246	4'686
Total du résultat des opérations de négoce	7'246	4'686
Résultat de négoce selon les risques sous-jacents		
- Instruments de taux (y compris les fonds)	0	0
- Titres de participation (y compris les fonds)	-21	74
- Devises	7'247	4'561
- Matières premières / métaux précieux	19	51
- Autres	0	0
Total du résultat des opérations de négoce¹⁾	7'246	4'686

¹⁾ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	0	49
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	0	2'887

34. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	14'389	13'432
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	-	-
Prestations sociales	5'921	3'730
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	388	355
Total	20'698	17'516

35. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'262	1'333
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'688	5'262
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	33	27
Honoraires de la société d'audit	198	185
- dont honoraires d'audit	198	185
- dont honoraires pour autres prestations de service	-	-
Prestations de tiers	1'984	1'015
Marketing, Communication & Sponsoring	1'812	1'415
Autres charges d'exploitation	2'817	2'762
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	1'247	1'260
Total	13'794	11'999

36. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

37. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

38. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

39. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges relatives aux impôts courants	5'578	3'791
Charges relatives aux impôts latents	-	-
Total impôts	5'578	3'791
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	17.9%	18.5%

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

40. Indications sur le résultat par droit de participation coté

	Année de référence	Année précédente
Résultat de la période (en milliers de CHF)	13'237	10'220
Nombre moyen d'actions en circulation	2'993'759	2'994'120*
Résultat dilué par action (en CHF)	4.42	3.41
Résultat non dilué par action en (CHF)	4.42	3.41

*Le nombre moyen d'actions en circulation de l'année précédente a été adapté en fonction des actions propres détenues par la Banque, sans impact sur les résultats par action (dilué et non dilué).

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation.

La Banque n'a pas de capital conditionnel, de marge de fluctuation du capital ouverte ou de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dissolution.





RÉJOUISSONS-NOUS

DE NOTRE

HISTOIRE

Fédérer

Quoi de mieux que de fêter dignement,
enfin, oui, enfin,
le Jurassien et la Jurassienne que nous sommes,
et ce, justement, entre Jurassiens ?
Qui plus est dans la ville la plus prisée,
la plus aimée
et la plus jeune,
de notre territoire ?
Un Jura impertinent mais toujours inspirant,
entier et engagé.
Voilà ce que nous sommes, voilà qui vous êtes.

Festival de la Liberté, Moutier

Concert de Manau

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 54 à 90) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers et sont conformes à la loi suisse et aux statuts

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES CORRECTIONS DE VALEUR LIÉES À DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET HYPOTHÉCAIRES COMPROMISES

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES CORRECTIONS DE VALEUR LIÉES À DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET HYPOTHÉCAIRES COMPROMISES

Élément clé de l'audit

La Banque Cantonale du Jura présente au 31 décembre 2023 des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, déduction faite des corrections de valeur pour risques de crédit, pour un montant de CHF 3.3 milliards, ce qui représente 77.3% du total des actifs. Les corrections de valeur pour risques de crédit sur les créances sur la clientèle et hypothécaires compromises s'élèvent à CHF 25.0 millions.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeur individuelles sur créances compromises comprend une marge d'appréciation de la part de la Direction et constitue un domaine de jugement important notamment concernant les hypothèses relatives à l'estimation de la valeur de liquidation des gages et de la capacité de remboursement du débiteur.

Notre approche

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises. Il s'agit notamment des contrôles relatifs à l'identification, au calcul, à l'approbation, à l'enregistrement et au suivi des besoins de corrections de valeur.

Sur la base de tests par sondages, nous avons vérifié:

- l'identification des créances compromises ainsi que des créances présentant des risques accrus ;
- l'évaluation des corrections de valeur sur la base des hypothèses utilisées par la Direction et la capacité de remboursement du débiteur;
- l'évaluation et l'actualisation des suretés conformément aux directives internes de la société.

Nous avons également examiné le caractère approprié des principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises, voir :

- Section « Gestion des risques, Risque de crédit » à la page 68.
- Section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur » aux pages 69 et 70.
- « Note 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises » à la page 75.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 14 mars 2023, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomerats financiers, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.



- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels dans leur ensemble, y compris les informations qu'ils contiennent, et nous déterminons si les comptes annuels reflètent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image globale fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Philippe Ruedin
Expert-réviser agréé

Genève, 11 mars 2024

KPMG SA, Esplanade de Pont-Rouge 6, CH-1211 Genève

© 2024 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

5

GARDONS UN RYTHME SOUTENU

galoper

Plus qu'une histoire commune,
une raison unique helvétique de se retrouver
pour célébrer...

la liberté du galop à 1000m !

Dans une nature authentique.

La nôtre.

Notre spécificité suisse.

Notre unicité.

Des traditions et des paysages que l'on chérit,

que l'on sauvegarde

que l'on s'attelle à protéger, encore et encore.





Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

(en milliers de CHF)

Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	e
	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres pris en compte (CHF)		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	297'697	278'726
2 Fonds propres de base (T1)	297'697	278'726
3 Fonds propres totaux	300'317	281'779
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)		
4 RWA	1'756'444	1'676'463
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	140'516	134'117
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	16.95%	16.63%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16.95%	16.63%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	17.10%	16.81%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.500%	2.500%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	0.000%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.500%	2.500%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	9.10%	8.81%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20%	3.20%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1.42%	1.46%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.82%	8.86%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.42%	10.46%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.62%	12.66%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global (CHF)	4'358'666	4'332'016
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.83%	6.43%

	2023				2022
	4 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	2 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	4 ^{ème} trim.
Moyenne trimestrielle des données mensuelles					
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	625'632	677'839	840'235	588'370	642'690
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	489'667	501'070	595'973	477'405	524'251
17 Ratio de liquidités, LCR (in %)	128%	135%	141%	123%	123%

Ratio de financement (NSFR)		31.12.2023	31.12.2022
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	3'475'729	3'313'885
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	2'711'484	2'603'059
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	128%	127%

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

M É T H O D E S U T I L I S É E S

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche « de-minimis »

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

(en milliers de CHF)	a	b	c	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	
1	Risque de crédit	1'646'819	1'579'969	131'745
20	Risque de marché	1'744	2'174	140
24	Risque opérationnel	107'882	94'321	8'631
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250 %)	0	0	0
27	Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'756'444	1'676'463	140'516

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 68).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a		b	c	d
	Positions en défaut*	Positions pas en défaut*	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)	
1	Créances (sans les titres de dette)	82'495	3'287'580	32'702	3'337'373
2	Titres de dette		209'720	0	209'720
3	Expositions hors bilan		100'409	0	100'409
4	Total	82'495	3'597'709	32'702	3'647'502

* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 70).

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a	c	e & g	
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert	
1	Créances (y c. les titres de dette)	438'480	3'117'404	0
2	Opérations hors bilan	95'699	4'710	0
3	TOTAL	534'179	3'122'114	0
4	- dont en défaut	25'040	57'455	0

Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque (tableau IRRBBA Circ.-FINMA 16/1)

Publication d'informations qualitatives

a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la Banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués :

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base provenant** de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêt servant de référence aux différentes positions.

b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la Banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le Conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé trimestriellement de la situation de risque et du respect des limites.

Le Comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la Banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests).

Le service Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il s'assure et veille à l'exactitude des données utilisées pour l'analyse par les systèmes informatiques.

c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire Finma

2019/02 « Risques de taux – banque », la Banque calcule semestriellement les scénarios dynamiques suivants :

- Stabilité des taux;
- Hausse modérée des taux;
- Hausse importante des taux;
- Baisse des taux.

e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la Banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opération de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

1. Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêt de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrées au calcul sur la base de clés de répliation;
2. Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit;
3. Les flux de fonds sont actualisés sur la base du taux SARON et des taux SARON OIS. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

Modifications des revenus attendus (ΔNI)

Pour calculer le revenu net d'intérêts, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan « constant ».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRRBB. Les positions

variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de répliation. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

Positions variables

Toutes les positions variables font partie intégrantes de l'analyse. Une clé de répliation est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de répliation sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de répliation internes.

Positions comportant des options de remboursement

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements.

Placements à terme

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de rembour-

sement liées à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

Options de taux automatiques

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

Positions en dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la Banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swaps de taux et les Caps.

Autres hypothèses

Néant.

Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (tableau IRRBBA1 Circ.-FINMA 16/1)

	VOLUMES EN MILLIONS DE CHF		DÉLAIS MOYENS DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES)		DÉLAI MAXIMAL DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES) POUR LES POSITIONS AVEC DÉFINITION MODÉLISÉE (NON PRÉDÉTERMINÉES) DE LA DATE DE REDÉFINITION DES TAUX	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
		Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan				
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	1.3	0.0	0.00	0.00		
Créances sur la clientèle	241.5	221.5	3.70	3.80		
Hypothèques du marché monétaire	324.9	324.9	1.05	1.05		
Hypothèques à taux fixes	2'590.5	2'590.5	4.63	4.63		
Immobilisations financières	209.7	209.7	5.08	5.08		
Autres créances			-	-		
Créances découlant de dérivés de taux ¹⁾	388.0	388.0	0.00	0.00		
Engagements envers les banques	-121.0	-121.0	0.30	0.31		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-711.7	-613.0	1.59	1.71		
Obligations de caisse	-14.2	-14.2	3.12	3.12		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-1'118.0	-1'118.0	5.84	5.84		
Autres engagements			-	-		
Engagements résultant de dérivés de taux ¹⁾	-388.0	-388.0	6.25	6.25		
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	15.9	5.8	0.08	0.08		
Créances sur la clientèle	110.0	109.0	0.35	0.35		
Créances hypothécaires à taux variables	79.3	78.5	1.05	1.05		
Autres créances à vue			-	-		
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	-1'120.2	-1'055.4	0.99	1.04		
Autres engagements à vue	-33.3	-33.3	0.08	0.08		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-790.4	-789.1	1.86	1.86		
Total			3.24	3.30	5.00	5.00

¹⁾ Les positions de swap de taux se compose d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse. Pour cette raison, ces positions apparaissent aussi bien dans les rubriques "Créances découlant de dérivés de taux" et "engagements résultant de dérivés de taux."

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (tableau IRRBB1 Circ-FINMA 16/1)

(en CHF)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Hausse parallèle	-33'274	-11'493	2'836	-2'900
Baisse parallèle	38'338	12'179	-5'785	-5'909
Choc dit steepener	-15'373	-4'600		
Choc dit flattener	8'795	2'288		
Hausse des taux à court terme	-4'306	-1'961		
Baisse des taux à court terme	4'486	1'987		
Maximum	-33'274	-11'493	-5'785	-5'909

Période	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres de base (Tier 1)	297'697	278'726

Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Circ-FINMA 16/1)

La Banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires. Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (page 69).





PRENONS SOIN DE NOTRE ESPRIT D'ÉQUIPE

avancer

1909 raisons d'y être.
1909 raisons de scander un nom,
ensemble,
tous ensemble.
Plus qu'une équipe,
une famille réunie.
Le bord du terrain,
c'est vous,
c'est nous,
un Jura multiple mais réuni, toujours réuni.

Sports-Réunis Delémont, Delémont
Club de Promotion League

La forme masculine utilisée dans le rapport de gestion désigne aussi bien les hommes que les femmes. Celle-ci a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Impressum

Photographies © Banque Cantonale du Jura | Remedia Prod
Prose © Banque Cantonale du Jura | Camcom - Camille Ory
Réalisation graphique Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch
Impression Imprimerie Roos SA, Crémines

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 300 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

